Property taxes are payable on or before **Tuesday, June 30, 2026**

This brochure provides important information regarding your 2026 property taxes, due on Tuesday, June 30, 2026.

These taxes cover January 1, 2026 to December 31, 2026.

You are still required to pay your property tax by the due date even if you have filed an application for revision of your property assessment.

New for 2026

Homeowners Affordability Tax Credit

Homeowners who have designated their principal residence with the City of Winnipeg will receive the Manitoba Homeowners Affordability Tax Credit (HATC) Advance, which provides up to $1,600 of school tax relief in 2026 directly to their property tax statement.

For information on how to declare your principal residence please visit www.winnipeg.ca.

Methods of payment

- Via your bank or online/ telephone banking
- Via online third-party credit card service
- Mail
- In-person
- Tax Instalment Payment Plan (TIPP)

If you have an arrears balance and are paying in June, refer to the "Important Messages" section on your tax bill for the penalty amount to be added to the balance due.

Online payments

- Allow three to five business days for your bank or third-party credit card service to process your payment. This will help avoid late payment penalty charges.
- Contact your bank or third-party credit card service provider to confirm if there are any service fees.
- Confirm your account/roll number is accurate. A charge applies to transfer payments to a different roll.

Mailed payments

- Mail to 510 Main St., Winnipeg MB R3B 3M2
- Postmark envelopes on or before the due date to avoid late payment penalty charges.
- Sign and complete cheques accurately, verifying the body and figures match. Cheques are payable to the City of Winnipeg.
- Enclose the remittance portion of the tax notice or note the account/roll number on the cheque.

In-person or courier service payments

- Visit the 311 counter in the Susan A. Thompson Building (510 Main St.) or at Access St. Boniface (170 Goulet St.), Monday to Friday, 8:30 a.m. to 4:30 p.m.
- Pay via cash, debit, or cheque.
- Current ID with name and address is required for in-person payment.
- Bring the enclosed remittance stub or know the account/roll number and amount you are paying.

Tax Instalment Payment Plan (TIPP) payments

Current/ongoing TIPP payers

- Refer to the "Important Messages" section on your tax bill for your revised TIPP payment, effective July 1, 2026.
- If you are currently enrolled in TIPP, you are not required to meet the June 30, 2026 payment deadline as long as you continue monthly payments and your account is fully paid on or before December 31, 2026.
- Credits shown on your enclosed tax bill include TIPP payments made up to April 1, 2026. Confirm the amount matches your payment records.

New TIPP applicants

- A completed TIPP application must be received on or before June 15, 2026 to avoid late payment penalty charges.

Penalties

Pay your property taxes on or before June 30, 2026 to avoid late payment penalty charges. Penalties accrue on the first of each month on unpaid balances remaining after the due date at a rate of 2.5% per month.

Arrears balance

An arrears balance on your 2026 realty tax bill could exist for several reasons. For example, the prior year's realty taxes have not been paid in full, or the prior year's tax payment was received late and monthly penalties are outstanding.

Any unpaid taxes from previous years become part of the balance owing. The monthly penalty rate of 2.5% is applied against this full balance of the unpaid taxes. Any payment you make is applied first to the arrears balance. Once these are cleared, payment is applied to current year taxes.

Include the monthly penalty on the arrears portion of your tax bill, as shown in the "Important Messages" section, for payments made during June.

By keeping your account up-to-date, you can avoid the possibility of your property being subject to tax sale proceedings.

NSF and payment transfer fees

- A $37 service fee will be applied to your account for payments returned due to non-sufficient funds (NSF).
- Late-payment penalty charges will apply if the due date is missed because of a returned NSF cheque.
- A $43 payment transfer fee will be applied to your account if payment is made to a former/incorrect roll number and the payment has to be transferred.

Contact 311 (toll free at 1-877-311-4974)

- If you have questions about your 2026 property tax statement or the assessed value of your property.
- To arrange for a disbursement of a credit balance on your account.
- For more information on prepayment discounts.
- If you did not receive the Homeowners Affordability Tax Credit (HATC) Advance for your primary residence, on the enclosed 2026 property tax statement.
- To change your mailing address.

For more information, please visit:

winnipeg.ca/tax

Winnipeg | Assessment and Taxation
Évaluation et taxes

Relevé d'impôts fonciers de 2026

Important dates

- **MAY 7** — 2026 property tax statement mailed
- **JUNE 30** — Property taxes due
- **JULY 1** — Late penalties begin to be applied to overdue accounts monthly, July TIPP withdrawal
- **JULY 13** — Realty reminder notices and tax sale first letters mailed
- **AUGUST 12** — Tax sale second letters mailed
- **SEPTEMBER 29** — Deadline for payment of 2024 property taxes to avoid tax sale
- **DECEMBER 7** — Tax sale for properties with three years outstanding taxes

Date d'échéance du paiement :
Le mardi 30 juin 2026

Les impôts fonciers sont exigibles au plus tard le **mardi 30 juin 2026**

Le présent dépliant contient des renseignements importants sur les impôts fonciers de 2026, qui sont exigibles le mardi 30 juin 2026.

Ces impôts s'appliquent à la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les impôts fonciers doivent être réglés au plus tard à la date d'échéance même si vous avez demandé la révision de votre évaluation foncière.

Nouveau en 2026

Crédit d'impôt pour l'aide à la propriété

Les propriétaires qui ont désigné leur résidence principale auprès de la Ville de Winnipeg recevront le paiement anticipé du crédit d'impôt pour l'aide à la propriété (CIAP) du Manitoba, qui rembourse jusqu'à 1 600 $ de la taxe scolaire de 2026, directement sur leur relevé d'impôts fonciers.

Pour savoir comment déclarer votre résidence principale, veuillez visiter www.winnipeg.ca.

Modes de paiement

- Auprès de votre banque, ou à l'aide de services bancaires en ligne ou par téléphone
- À l'aide d'un service de carte de crédit tiers en ligne
- Par la poste
- En personne
- Au moyen du Régime de paiements échelonnés des taxes (RPET)

Si votre compte accuse un solde d'arriérés et que vous faites votre paiement en juin, consultez la partie « Messages importants » de votre relevé d'impôts pour connaître le montant de la pénalité à ajouter au solde exigible.

Paiements en ligne

- Prévoyez un délai de trois à cinq jours ouvrables pour le traitement de votre paiement par votre banque ou le service de carte de crédit tiers. Cela vous permettra d'éviter des pénalités pour paiement en retard.
- Communiquez avec votre banque ou le fournisseur de service de carte de crédit tiers pour savoir si des frais de service s'appliquent.
- Vérifiez que votre numéro de compte (numéro de rôle) est exact. Des frais sont facturés aux personnes qui doivent transférer un paiement à un autre rôle.

Paiements envoyés par la poste

- Envoyez tout paiement par la poste au 510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2.
- Veillez à ce que votre enveloppe porte un cachet postal non postérieur à la date d'échéance afin d'éviter les pénalités pour paiement en retard.
- Remplissez votre chèque avec exactitude, en vérifiant que le corps et les chiffres correspondent, et signez-le. Libellez le chèque à l'ordre de la Ville de Winnipeg.
- Joignez le bordereau de paiement faisant partie du relevé d'impôts ou indiquez le numéro de compte (numéro de rôle) sur le chèque.

Paiements en personne ou par service de messagerie

- Rendez-vous au comptoir du 311 dans l'immeuble Susan-A.-Thompson (510, rue Main) ou au centre d'Accès–Access Saint-Boniface (170, rue Goulet), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.
- Payez en argent comptant, par carte de débit ou par chèque.
- Il faut être muni d'une pièce d'identité valide sur laquelle figurent son nom et son adresse pour faire un paiement en personne.
- Apportez le bordereau de paiement en pièce jointe ou connaissez le numéro de compte/rôle et le montant à payer.

Paiements au titre du Régime de paiements échelonnés des taxes (RPET)

Personnes présentement inscrites au RPET

- Consultez la partie « Messages importants » de votre relevé d'impôts pour connaître votre paiement RPET révisé qui s'appliquera à partir du 1er juillet 2026.
- Si vous souscrivez présentement au RPET, il n'est pas nécessaire de respecter la date d'échéance du 30 juin 2026 pour le paiement, pour autant que vos paiements mensuels se poursuivent et que votre compte de taxe soit complètement réglé le 31 décembre 2026 au plus tard.
- Les crédits indiqués sur le relevé d'impôts en pièce jointe comprennent les paiements faits au titre du RPET jusqu'au 1er avril 2026. Vérifiez que les montants correspondent avec les paiements qui figurent dans vos dossiers.

Nouvelles demandes au titre du RPET

- Pour éviter les pénalités pour paiement en retard, les demandes remplies au titre du RPET doivent nous parvenir au plus tard le 15 juin 2026.

Pénalités

Payez vos impôts fonciers au plus tard le 30 juin 2026 pour éviter les pénalités pour paiement en retard. Les pénalités s'appliquent le premier de chaque mois à tout solde qui demeure impayé après la date d'échéance, et ce, au taux de 2,5 % par mois.

Soldes d'arriérés

Votre relevé d'impôts fonciers de 2026 pourrait faire état d'un solde d'arriérés pour plusieurs raisons. Par exemple, il est possible que les impôts fonciers de l'année précédente n'aient pas été payés en entier, ou que leur paiement ait été fait en retard et que des pénalités mensuelles soient demeurées impayées.

Les impôts impayés des années antérieures sont ajoutés au solde en souffrance. Le taux de pénalité mensuel de 2,5 % s'applique au solde entier des impôts impayés. Tout paiement effectué sera d'abord affecté au solde d'arriérés, puis, une fois celui-ci réglé, aux impôts de l'année en cours.

Incluez la pénalité mensuelle indiquée sur la portion des arriérés de la section « Messages importants » de votre relevé d'impôts dans les paiements que vous faites en juin.

En gardant votre compte à jour, vous éliminez la possibilité que votre propriété soit vendue pour défaut de paiement d'impôts.

Frais pour insuffisance de provision et frais de transfert de paiement

- Des frais de service de 37 $ seront ajoutés à votre compte si votre paiement est refusé pour insuffisance de provision.
- Des pénalités pour paiement en retard s'appliqueront si la date d'échéance n'est pas respectée parce qu'un chèque a été refusé pour insuffisance de provision.
- Des frais de transfert de paiement de 43 $ seront ajoutés à votre compte si le paiement est appliqué à un ancien/mauvais numéro de rôle et qu'il doit être transféré.

Communiquez avec le 311 (1-877-311-4974 (sans frais))

- Si vous avez des questions sur votre relevé d'impôts fonciers de 2026 ou la valeur imposable de votre propriété
- Pour obtenir le remboursement d'un solde créditeur figurant dans votre compte
- Pour en savoir plus sur l'escompte pour paiement anticipé
- Si vous n'avez pas reçu le paiement anticipé du crédit d'impôt pour l'aide à la propriété (CIAP) pour votre résidence principale sur le relevé d'impôts fonciers de 2026 en pièce jointe
- Pour modifier votre adresse postale

Pour plus de renseignements, veuillez visiter
winnipeg.ca/taxesetimpots.

Winnipeg | Assessment and Taxation
Évaluation et taxes

2026 Property Tax Statement

Dates importantes

7 MAI — Mise à la poste des relevés d'impôts fonciers de 2026

30 JUIN — Date d'échéance des impôts fonciers

1er JUILLET — Début de l'application mensuelle des pénalités de retard aux comptes arriérés; retrait RPET de juillet

13 JUILLET — Mise à la poste des avis de rappel d'impôts fonciers et des premières lettres de vente pour défaut de paiement d'impôts

12 AOÛT — Mise à la poste des deuxièmes lettres de vente pour défaut de paiement d'impôts

29 SEPTEMBRE — Date d'échéance pour le paiement des impôts fonciers de 2024, afin d'éviter la vente pour défaut de paiement d'impôts

7 DÉCEMBRE — Vente pour défaut de paiement d'impôts visant les propriétés qui ont des impôts impayés depuis trois ans

Payment due date :
Tuesday, June 30, 2026